

Sécurité au travail : les cimenteries de Contes et Bussac récompensées en 2019

Octobre 2019

Le SFIC a remis un Trophée sécurité aux usines LafargeHolcim de Contes et Ciment Calcia de Bussac qui ont obtenu en 2019 les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité.

Les cimenteries de Contes et Bussac récompensées

Le SFIC établit chaque année un bilan et récompense d'un Trophée sécurité les deux usines - parmi les 30 implantées en France chez les 5 cimentiers- qui présentent les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité.

Les trophées sont attribués selon les critères suivants :

- Sont éligibles au **concours** les usines n'ayant pas eu d'ATAA (Accident du travail avec arrêt) sur l'année écoulée, pour leur personnel, leurs intérimaires et leurs sous-traitants
- Parmi elles, sont primées les deux usines présentant les meilleurs TF2 (ATAA + ATSA - pers. usine + intérim) sur 3 ans

En 2018, 8 usines n'ont eu aucun ATAA.

- Le premier prix a été attribué à LafargeHolcim de Contes
- Le second prix a été attribué à l'usine Calcia de Bussac

Les 6 autres usines n'ayant pas eu d'accident en 2018 sont :

- 4 usines Calcia : Ranville, Beffes, Villiers au Bouin, et Gargenville,
- 1 usine LafargeHolcim : La Malle
- 1 usine Imerys : Fos.

La sécurité : une valeur forte et commune à l'ensemble de la profession cimentière en France.

La Sécurité est à la fois un acte individuel et un acte d'équipe. La Sécurité doit être un engagement partagé.

Tous les mois, les directeurs sécurité des différents groupes cimentiers se réunissent pour échanger et travailler ensemble sur des problématiques communes liées à la sécurité, en vue de la faire progresser.

Dans les cimenteries, des **animateurs QSE** (Qualité, Santé, Sécurité) contribuent chaque jour à la réalisation des performances et objectifs de l'usine en coordonnant toutes les actions de prévention, de contrôle et d'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail.

Fruit de toutes les actions menées tant au niveau du SFIC qu'au niveau des sociétés de l'industrie cimentière, le taux d'accidentologie du secteur figure, de longue date, parmi les plus bas de France, tous secteurs confondus.

Ainsi, en 2018, l'industrie cimentière n'a déclaré que

- 98 Accidents du Travail (Avec et Sans arrêt),
- un Taux de Fréquence (TF1) de 3.69
- et un Taux de Gravité (TG) de 0.23.

A titre de comparaison, ces taux sont inférieurs à ceux constatés dans le secteur Banque/Assurance/Administrations, qui ont en 2017 un TF1 de 7.0 et un TG de 0.4 (source : CNAMTS). Ces taux sont également bien inférieurs à ceux constatés dans les autres secteurs de la construction et des matériaux de construction.



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr**

**Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet**

Article imprimé le 02/04/2025 © infociments.fr